

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Dakar, le 10 septembre 2012

ALLOCUTION DE M. ABDOUL MBAYE PREMIER MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,
Vous pouvez aisément deviner l'émotion qui est la mienne de me trouver devant vous aujourd'hui, illustres mandataires du Peuple sénégalais, brillamment élus pour la douzième législature de notre jeune République.

Cette émotion est celle d'un fils du Sénégal, hautement conscient de se trouver dans un lieu chargé d'histoire, dans un lieu où tant de décisions cruciales pour la vie de notre Nation ont été adoptées par les représentants du Peuple souverain. Dans un lieu, enfin, où certaines des pages les plus marquantes de l'histoire de la démocratie sénégalaise ont été écrites.

C'est également l'émotion d'accomplir, en ce jour, un rituel particulièrement important dans la vie d'une démocratie, un rituel qui est le privilège des peuples libres, devant lesquels les gouvernants sont des serviteurs et non des maîtres.

Mais ma fierté se trouve renforcée d'accomplir ce rituel au sein d'un hémicycle où, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la place des femmes est à la mesure de leur représentativité sociale, ainsi que de leur contribution déterminante à la consolidation de la démocratie sénégalaise.

La configuration de cette Assemblée nationale augure d'une nouvelle ère dans la vie de votre prestigieuse Institution. Une ère de rupture attendue et espérée par tous nos compatriotes.

Tous les membres du Gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, s'associent à moi pour vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses et vous dire, avec la plus grande conviction, que nous resterons toujours extrêmement attentifs à vos interpellations, vos suggestions et vos critiques, pour des échanges féconds entre nos deux institutions et dans l'intérêt exclusif de la Nation.

Car le Peuple vous a confié la haute mission de légiférer en son nom, ainsi que d'assurer le contrôle de l'action gouvernementale pour les cinq prochaines années.

Je mesure toute l'étendue de cette mission et prie pour que la ferveur et l'énergie qui vous animent, soient chaque jour raffermis, pour l'accomplissement avec succès de votre sacerdoce.

Monsieur le Président, honorables Députés,

C'est avec beaucoup d'humilité et une haute conscience des charges qui sont les miennes, que je décline devant vous, ma déclaration de politique générale, qui vise à traduire en programmes et actes concrets, la vision du Président de la République Macky SALL.

Je sacrifie avec plaisir à cette tradition républicaine, consacrée par la constitution de notre pays, en saluant avec respect, l'action de chacun de mes prédécesseurs, pour leur contribution à la marche de notre pays vers le progrès.

En m'adressant ce matin à votre auguste Assemblée, j'éprouve une immense fierté d'appartenir à un grand Peuple, de faire partie d'une grande Nation, de vivre dans un pays respecté à travers le monde.

Un pays qui vient de vivre, encore une fois, deux échéances électorales majeures, qui lui ont permis de consolider sa place dans le cercle restreint des grandes démocraties modernes.

En effet, le 25 mars 2012, déjouant les prédictions les plus pessimistes, le Peuple sénégalais, dans un élan patriotique et avec un sens élevé de la pratique démocratique, exprimait sans équivoque et avec une sérénité impressionnante, son aspiration au changement, en portant son choix sur le Président de la République, Son Excellence, Monsieur Macky SALL.

En réussissant cette seconde alternance démocratique, le Peuple sénégalais a franchi une nouvelle étape dans la marche de son histoire.

Il y avait sans aucun doute une succession d'évènements qui présageaient de cette issue inéluctable, après tant d'attentes insatisfaites, d'espoirs déçus, de perspectives obstruées, d'issues incertaines, après l'immense espoir suscité par la première alternance survenue le 19 mars 2000.

Les observateurs attentifs avaient bien décelé, depuis quelques années, le désir irrésistible des sénégalaises et des sénégalais au changement, leur aspiration à être gouvernés autrement, dans la rigueur, la sobriété et l'éthique.

Je voudrais donc, ici, réitérer mes plus profonds remerciements au Chef de l'Etat, qui m'a chargé de conduire le Gouvernement dont la mission exaltante est de traduire sa vision et de réaliser sa généreuse ambition pour le Sénégal.

Comme vous le savez, sa vision qui cristallise les attentes et espoirs des sénégalais, a été forgée au contact du pays profond, au constat du malaise social et des nombreuses fractures qui traversent la société sénégalaise, à l'observation d'une méthode de gouvernance qui appelait le changement.

Elle découle d'une connaissance intime des réalités de nos terroirs, de l'observation des dures réalités quotidiennes des ménages ruraux, et des conditions de vie précaires des populations dans les centres urbains et périurbains.

La vision du président de la République s'est enrichie de patientes séances d'écoute, de discussions et de partage avec les sénégalaises et sénégalais de tous les âges et de toutes les conditions, des villes, mais aussi des villages et hameaux les plus reculés du pays.

Cette vision prend également sa source au contact de nos compatriotes de la Diaspora, à la quête dans d'autres pays et continents, au prix de multiples sacrifices et de privations, d'un mieux être pour eux-mêmes, mais surtout pour leurs familles, leur terroir et leur pays.

Cette vision est condensée dans le programme Yoonu Yokuté du Candidat qu'il fut.

Elle s'inspire également de la marche du monde, marquée notamment par une série de crises, qui ont fini de remettre en cause bien des doctrines et approches en matière de développement économique.

Cette vision, c'est celle d'un Sénégal émergent, abritant une société sur le chemin du progrès, solidaire et adossée à des valeurs telles que le respect de soi-même, de l'autre et du bien public ; sans oublier : la justice, l'équité, le sens du devoir.

Des valeurs qui ont été magnifiées au cours des Assises nationales, moments intenses d'analyse et de dialogue entre forces vives de la Nation qui souhaitaient une autre voie pour notre pays, une autre gouvernance.

Ces valeurs ont été le catalyseur de l'exceptionnelle mobilisation pour la défense de la Constitution le 23 juin 2011, avec aux premiers rangs, une jeunesse vibrante de courage et d'énergie, debout, dès les premières heures de la journée, pour faire face à l'arbitraire et défendre la démocratie.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Nous assistons aujourd'hui à des mutations profondes d'une société, avec un Peuple conscient que sa souveraineté est inaliénable. Son message ne souffre d'aucune ambiguïté.

C'est un message que nous avons bien compris.

C'est un message qui rappelle à tous les pouvoirs publics leurs devoirs devant la Nation.

C'est un message qui réclame la fin de l'arrogance et de l'impunité, la juste récompense de l'effort, du mérite et de la compétence.

A cet égard, je puis vous dire que c'est le Peuple lui-même qui a fixé ses exigences.

La mission du Gouvernement est de les satisfaire, en prenant pour boussole la vision du Chef de l'Etat.

Car cette vision a fixé le cap et clairement défini les urgences, de même qu'elle a parfaitement identifié les réformes de profondeur à réaliser.

Elle est fondée sur l'analyse lucide d'un contexte macroéconomique et social fortement délétère. Jugeons-en !

La croissance du PIB a connu au cours de ces dernières années une fluctuation erratique, du fait d'une forte vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et aux aléas climatiques.

L'activité économique a cru de 2,6% en 2011 contre 4,1% en 2010. Ce ralentissement est essentiellement lié à la contreperformance du secteur agricole qui s'est contracté de plus de 20%.

Cette situation traduit la très forte sensibilité de l'économie sénégalaise aux aléas climatiques, car le PIB non agricole affiche une hausse de 4,8%, imputable à la bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire en 2011.

L'inflation s'est établie à 3,4% en 2011, au-delà du seuil fixé pour les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.

Notre balance courante est structurellement déficitaire avec un solde ressorti à -6,4% du PIB en 2011, en liaison avec les politiques macroéconomiques parfois inappropriées, la vulnérabilité aux chocs exogènes et des orientations sectorielles souvent hasardeuses.

Ce niveau élevé de déficit requiert une réorientation de nos choix en matière de politique économique, pour permettre à notre pays de mieux tirer parti de ses échanges avec le reste du monde.

Comme vous l'avez sans doute constaté, au plan sectoriel, plusieurs branches qui, dans un passé récent, étaient fortement contributrices aux recettes d'exportation ont été en recul : les industries chimiques, la pêche et le tourisme notamment.

Ces niveaux élevés de déficit courant traduisent une perte de compétitivité compromettante pour les perspectives de rééquilibrage de notre commerce extérieur.

Le déficit du compte courant reste malheureusement couplé à un important

déséquilibre budgétaire.

En dépit d'une bonne tenue des recettes qui ont doublé entre 2000 et 2010, le déficit budgétaire n'a cessé de se creuser, pour atteindre 455 milliards en 2011, représentant 6,7% du PIB, et 33,1% des recettes fiscales et non fiscales.

L'encours de notre dette publique a sensiblement augmenté entre 2006 et 2011, passant de 1023 milliards de FCFA, soit 21% du PIB, à 2704 milliards de FCFA, représentant 40% du PIB.

Cette évolution rapide de notre dette pour financer des investissements ne s'est cependant pas traduite par une amélioration conséquente de la productivité de l'économie et des conditions de vie des ménages.

Il s'y ajoute que nos options récentes en matière d'endettement intérieur ont été fortement marquées par le recours abusif aux instruments de court terme.

Notre pays doit supporter un service de la dette de 493 milliards en 2012, dont 412 milliards au titre du remboursement de sa dette intérieure de 653 milliards de FCFA.

Le Sénégal est ainsi entré dans un cercle vicieux, où il doit emprunter pour rembourser sa dette intérieure, dont le temps moyen de renouvellement est de 14 mois.

De plus, notre potentiel de croissance n'a pu être pleinement optimisé ces dernières années, du fait, notamment, des fortes contraintes induites par la crise énergétique.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Cet exposé de chiffres peut paraître assez rébarbatif, mais il était nécessaire pour apprécier ce qu'était la situation du Sénégal sur le plan macroéconomique lorsqu'intervenait l'alternance du 25 mars dernier.

Car, malheureusement, lorsque les chiffres de l'économie ne sont pas brillants, c'est le citoyen qui le ressent dans sa chair et dans son vécu quotidien. Ce n'est pas un exercice théorique.

Concrètement, des actions avaient certes été entreprises et des progrès enregistrés dans certains secteurs, notamment les infrastructures.

Toutefois, l'inopportunité de certaines options en matière de réalisation d'infrastructures structurantes, et le retard dans l'application de réformes structurelles majeures, ont maintenu dans une regrettable inertie des secteurs à fort potentiel de création de richesse et d'emplois, et des pôles de production.

Trop de priorités et d'urgences ont été souvent négligées au profit de dépenses somptuaires et coûteuses. Alors qu'on s'interroge encore sur l'opportunité et la justification des sommes colossales englouties dans l'organisation de conférences, de voyages, ainsi que d'un festival.

Au même moment, nos compatriotes attendent toujours des solutions durables à la crise énergétique résultant d'une offre insuffisante, coûteuse et instable d'électricité, d'un déficit de production structurel, d'une vétusté des réseaux de transport et de distribution.

Cet état de fait est aggravé par la situation financière critique de la SENELEC, et les coûts de production élevés de l'électricité, largement en déphasage avec les tarifs actuels du fait d'un recours trop important à l'énergie thermique.

Les réponses du Plan Takkal ont révélé toutes leurs limites, avec des coûts de location élevés et insoutenables sur la durée, un retard dans la réalisation des investissements, une option stratégique risquée, axée pour l'essentiel sur les centrales à charbon, et enfin, l'absence d'un calendrier précis pour rétablir la compétitivité du secteur.

Au plan sanitaire, le dénuement ou l'inaccessibilité des services de soins, l'indigence des plateaux techniques, l'insuffisance de personnel qualifié et les difficultés récurrentes de gouvernance des structures sanitaires, sont les meilleures illustrations des faiblesses d'un système de santé qui doit inévitablement opérer sa mue.

L'assainissement urbain est confronté à des défis majeurs, du fait de retards d'investissements importants, de la faiblesse et de la vétusté de son réseau, face à une urbanisation galopante et mal contrôlée.

Aujourd'hui, la moitié des capitales régionales ne dispose pas encore d'un réseau d'assainissement des eaux usées et, généralement, pour celles qui en disposent, seul leur centre-ville est desservi.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'actualité récente vient encore de nous rappeler, douloureusement, à quel point les inondations pour cause de pluie constituent un fléau national.

Ces inondations révèlent les dysfonctionnements et incohérences qui ont marqué sur plusieurs décennies les politiques en matière d'aménagement, d'occupation de l'espace urbain et d'assainissement de notre cadre de vie.

Je m'incline une nouvelle fois devant la mémoire de nos compatriotes qui ont perdu la vie au cours des dernières calamités et j'affirme ici, devant vous, représentants du

Peuple souverain, que le Gouvernement ne trouvera pas le repos tant que nous n'aurons pas apporté une solution définitive à ce fléau.

A côté des inondations, la gestion des ordures se pose avec acuité dans nos villes, avec les dysfonctionnements récurrents du système de nettoyage. La prolifération des décharges sauvages dégrade le cadre de vie des populations et génère des risques sanitaires élevés.

Notre pays doit faire face à une forte croissance urbaine et à des faiblesses persistantes en matière de planification spatiale. Une situation qui génère une occupation anarchique de l'espace ainsi que des difficultés d'accès à la propriété pour une grande majorité de nos compatriotes.

L'accès à l'habitat est rendu difficile par les coûts élevés de production et de cession des logements, la raréfaction des réserves foncières qui ont été jetées entre les mains avides des spéculateurs, et les limites des programmes publics de promotion de l'habitat social.

Monsieur le Président, Honorables Députés, je veux vous parler de notre système éducatif qui vit un malaise profond.

Notre école est en proie à une instabilité chronique, au point que nos enfants, qui sont plus souvent dans les rues que dans les salles de classe, en arrivent à souhaiter parfois une année blanche, alors même que des efforts budgétaires importants sont pourtant consentis au profit du système scolaire.

Car nous ne devons pas oublier que les dépenses publiques pour l'éducation, ont atteint plus de 2400 milliards de FCFA entre 2000 et 2010. Chaque année, l'école absorbe plus du cinquième du budget de l'Etat.

En dépit de ces efforts, elle est sujette à une dégradation continue de la qualité des enseignements et des apprentissages, avec de faibles taux d'achèvement, de transition, et de réussite aux examens. A cela s'ajoute la faible intégration des modèles alternatifs d'éducation qui constituent une forte demande des populations.

Très peu développée, l'offre de formation technique et professionnelle ne coïncide pas encore avec les besoins du marché de l'emploi.

L'enseignement supérieur continue de produire beaucoup de diplômés non compétitifs sur le marché du travail.

Aux faibles capacités d'accueil des établissements, concentrés pour l'essentiel à Dakar, s'ajoutent une surcharge des effectifs d'étudiants et une dégradation continue de la qualité des enseignements.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Après plus d'un demi-siècle d'indépendance, le Sénégal peine encore à assurer sa sécurité alimentaire, et à faire de l'agriculture le moteur de sa croissance.

C'est pourquoi, je suis venu vous parler de l'agriculture, qui, comme les populations qui en vivent, reste encore vulnérable aux aléas climatiques, malgré un potentiel appréciable en terres cultivables et en ressources hydriques.

En outre, les politiques agricoles récentes ont été négativement marquées dans leurs orientations, leurs dispositifs de pilotage et leurs applications sur le terrain.

Le net recul des productions vivrières de 36%, consécutif à la sécheresse qui a sévi au Sahel en 2011, a engendré un déficit céréalier de 238.000 tonnes, pendant que les productions d'arachide et de coton enregistraient des baisses respectives de 59% et 21%.

La situation du monde rural s'en est vivement ressentie, avec les rigueurs d'une période de soudure longue et éprouvante, aggravée par le déficit en pâturage qui menaçait de disparition plus de 25% du cheptel.

Le renchérissement du coût de la vie continue d'affecter fortement le pouvoir d'achat des ménages.

Importateur net de produits alimentaires, le Sénégal n'est pas à l'abri des turbulences des marchés internationaux et reste, plus que jamais, exposé aux fluctuations de prix sur lesquels l'Etat n'a pas suffisamment pris.

Les perspectives ne sont d'ailleurs guère rassurantes, du fait d'une demande en hausse et d'un ralentissement de la croissance de la production mondiale qui pèseront encore fortement sur les marchés des produits alimentaires.

Au moment où je m'adresse à vous, le monde vit une flambée des prix des céréales. Il y en a eu dans un passé récent. Il y en aura de plus en plus dans l'avenir. Nous devons nous battre pour contenir les effets du choc actuel, mais surtout nous devons organiser les conditions de notre sécurité alimentaire durable.

Nous devons le faire d'autant plus que notre pays connaît, en 2011, un taux de pauvreté élevé de 46,7% au niveau national et de 69,3% en milieu rural.

Cette persistance de la pauvreté résulte d'une part, d'une faiblesse de la croissance économique et d'autre part, d'un déséquilibre dans la distribution de la richesse nationale.

Monsieur le Président, Honorables Députés, on peut difficilement échapper à la pauvreté lorsque l'on ne vit pas dans une société juste, alors je suis venu vous parler de la Justice.

Notre Justice souffre encore de nombreux dysfonctionnements liés à la complexité de son organisation, à sa faible accessibilité, à la faiblesse de ses moyens humains, financiers et matériels.

A ces maux s'ajoute la complexité des textes et des procédures, ces dernières étant jugées trop longues et trop lentes par le justiciable.

Dois-je encore revenir sur le non dénouement de certains dossiers judiciaires, alors que toutes les procédures ont été épuisées, sur l'impunité qu'offrait jusqu'ici la proximité avec le pouvoir ?

Ai-je besoin d'évoquer devant vous, les nombreuses fautes de gestion avérées qui ont pesé, jusqu'ici, sur la gestion des finances publiques, la conclusion de nombreux contrats publics ou transactions dans des conditions de non transparence ?

Monsieur le Président, Honorables Députés, les défis en face de nous sont multiples !

Certains relèvent de questions de survie, au regard de leur acuité et de la précarité dans laquelle elles installent les populations. Ils nécessitent donc des mesures urgentes.

Je veux parler d'une part, du coût élevé de la vie, devenu de moins en moins soutenable pour les ménages, et d'autre part, des urgences du monde rural et des inondations.

D'autres défis s'y ajoutent et nécessiteront des solutions structurelles : l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'amélioration durable des revenus du monde rural, l'assainissement du cadre de vie, l'accès de tous les citoyens à des services sociaux de base de qualité, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance, l'assainissement des finances publiques, la consolidation des bases d'une croissance forte, durable et inclusive, le renforcement de la démocratie et de la sécurité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le Président Macky SALL, en qui les Sénégalais ont placé leur confiance le 25 mars 2012, entend, à travers son Programme Yoonu Yokkute, apporter des réponses concrètes aux attentes légitimes d'un Peuple en quête d'épanouissement et de bien être.

Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à :

- mettre fin aux injustices sociales ;
- asseoir des bases économiques solides pour le développement ;
- atteindre une productivité développante ;
- devenir un modèle de gouvernance efficace ;
- contribuer à garantir la paix, la stabilité, la sécurité et l'intégration régionale.

Nos priorités seront centrées sur les jeunes et les femmes, acteurs du développement, forces motrices des changements et cibles principales des politiques sociales, mais également sur le monde rural, pour en faire un véritable centre d'impulsion de la croissance.

A ce titre, les principes qui sous-tendent l'action du Gouvernement peuvent être résumés en trois mots : protection, transparence et efficience.

Protection ! Parce que les Sénégalais dans leur majorité, meurtris par une crise économique et sociale qui leur devient de moins en moins supportable, commençaient à être gagnés par un sentiment d'abandon de la part de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle l'une des priorités du Gouvernement sera de restaurer un Etat protecteur des populations, un Etat proche des citoyens, qui assure une juste redistribution des fruits de la croissance, préserve les libertés et garantit l'équité ainsi que l'égalité de tous devant la loi.

Transparence ! Parce que les Sénégalais dans leur quasi-totalité, spectateurs réguliers de multiples dérives dans la gestion de la chose publique, commençaient à s'habituer au règne de l'opacité et du non-droit.

C'est la raison pour laquelle l'une des priorités du Gouvernement sera de rétablir un Etat transparent, qui défend l'éthique dans la gestion ainsi que le retour aux valeurs sociales de référence, à commencer par le respect de l'autorité ; de restaurer un Etat au service exclusif des intérêts de la Nation.

Efficience ! Parce que l'Etat du Sénégal s'était mis hors du chemin de la bonne gouvernance, le seul pourtant qui permette à une administration compétente et intègre d'offrir aux citoyens des prestations de qualité et au meilleur coût.

C'est la raison pour laquelle l'une des priorités du Gouvernement sera de réinventer un Etat efficient, sobre et régulateur, un Etat qui impulse et assure le plein épanouissement des potentialités de chaque citoyen et de toutes les localités ; un Etat qui assure la sauvegarde des ressources et une gouvernance de proximité.

La protection des Sénégalais est notre credo.

La transparence est notre option essentielle.

L'efficacité est notre méthode.

Ces trois axes vont constamment nous guider dans l'application de la feuille de route tracée par le Chef de l'Etat.

L'action du Gouvernement sera principalement marquée par les options stratégiques suivantes :

- la consolidation des bases d'une gouvernance démocratique, transparente, plus rigoureuse, plus efficace, basée sur la satisfaction des besoins prioritaires des populations et la lutte contre les injustices sociales ;
- le renforcement de la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des terroirs ;
- une croissance soutenue, durable et inclusive, bâtie autour :
- d'un meilleur environnement des affaires favorisant l'attractivité de notre économie aux investissements privés ;
- et d'autre part, d'un développement plus équilibré du territoire, avec l'émergence de pôles de développement régionaux dynamiques, et la relance du secteur agricole.

Ces pôles de développement seront spécialisés en fonction de leurs potentialités naturelles, et seront dotés d'un plateau d'équipements sociaux de base, d'infrastructures et de services de soutien à la production, de pôles universitaires et de recherche, et de centres de formation professionnelle spécialisés.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

C'est donc, à travers la mise en œuvre de ce programme de rupture que le Gouvernement apportera les changements attendus par les Sénégalaises et les Sénégalais.

Oui. il s'agira bien d'oser, d'innover, de travailler. A la fois dans l'urgence et dans la prospective.

Vous comprenez aisément, que devant les multiples urgences qui nous ont assaillis, les premières actions du Gouvernement, conformément aux instructions du Président Macky SALL, ont porté sur la baisse des prix des denrées de première nécessité, la distribution de vivres de soudure et d'aliments de bétail et la subvention des intrants agricoles.

Le coût de ces mesures est évalué à 83 milliards de FCFA, auxquels il faut ajouter une enveloppe de 120 milliards de FCFA, au titre de la compensation tarifaire, induite par les options onéreuses du Plan Takkal.

Le Gouvernement devait également faire face à des arriérés de paiement dus aux entreprises, estimés à 150 milliards de FCFA, à fin mars 2012, et à des moins-values de recettes budgétaires de l'ordre de 35 milliards de FCFA à cette même date.

La prise en charge de ces mesures conduisait à un déficit public excédant 8% du PIB, niveau incompatible avec un objectif de stabilité macroéconomique.

C'est pourquoi, dans les prochains jours, un projet de Loi de Finances Rectificative sera soumis à votre examen, portant sur la réduction, voire la suppression, de certaines dépenses jugées non prioritaires.

Ces mesures permettront de limiter le déficit public à 6,4% et le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions pour un retour rapide à l'orthodoxie budgétaire. C'est un principe de base de bonne gestion des affaires publiques.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Il n'échappe à personne, que le redressement économique, la relance de la croissance et la correction des injustices sociales, exigeront des efforts collectifs, que nous devons tous consentir, dans l'intérêt général.

Car, il nous faut tout d'abord asseoir les bases d'une économie stable, et ainsi donner des fondations solides à la croissance.

La stratégie adoptée vise à placer, dès à présent, le Sénégal sur la voie de l'émergence et à garantir un développement pérenne avec, à la clef, des retombées équitablement réparties.

La croissance devrait remonter à 3,9% en 2012, grâce notamment à une reprise de la production agricole.

Cette croissance sera soutenue principalement par le renforcement des capacités énergétiques, la poursuite des travaux de l'autoroute à péage et de l'aéroport Blaise Diagne, le démarrage effectif des travaux du Millenium Challenge Account, symbole de la coopération entre les États-Unis d'Amérique et notre pays, et la reprise du tourisme.

Le Gouvernement veillera à ce que l'inflation soit contenue en deçà de la norme communautaire fixée à 3%, et que le déficit budgétaire soit ramené sous la barre de 5% en 2013, puis à moins de 4% du PIB en 2015 afin d'assurer la viabilité des finances publiques.

Dans cette perspective, la réduction du train de vie de l'Etat sera poursuivie avec une rationalisation de notre carte diplomatique et des dépenses dans les secteurs de

l'éducation, de la santé et de l'agriculture. C'est une démarche similaire qui conduit à proposer la suppression du Sénat.

Une politique d'emprunt plus prudente sera menée, afin de préserver la viabilité de la dette publique.

La Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme, qui sera finalisée avant fin septembre 2012, permettra un reprofilage de notre dette.

Notre pays privilégiera désormais les prêts concessionnels pour les emprunts extérieurs, et les instruments de long terme pour les émissions de titres publics.

Car si aucun Etat ne peut vivre sans dettes, il existe un art de s'endetter de façon intelligente, et le Gouvernement est bien résolu à en exploiter toutes les ficelles.

Le nouveau Code Général des Impôts, que nous allons proposer à votre examen dans les prochaines semaines, ainsi que la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, permettront d'accroître de façon sensible les recettes budgétaires, afin de dégager une plus grande marge de manoeuvre pour financer les dépenses prioritaires.

La baisse de la fiscalité sur les salaires à partir du 1er janvier 2013, ainsi que le relèvement de 7% à 10% du taux des pensions de retraite versées par l'IPRES déjà effectif cette année, se traduiront par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Pour conforter davantage ce pouvoir d'achat, une large place sera accordée à la réorganisation des circuits de distribution, à la maîtrise de la structure des prix et des marges, ainsi qu'aux conditions de surveillance et d'approvisionnement du marché des denrées alimentaires.

Cette politique de réduction du coût de la vie devra bénéficier, à moyen terme, des effets de nos fortes options en matière d'intensification agricole, de diversification, de transformation et de valorisation des produits locaux, pour la satisfaction de la demande locale, dans de meilleures conditions de coût et de qualité. Notre production locale devant davantage profiter de la consommation nationale.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour réaliser son programme économique et social, le Gouvernement continuera de faire appel aux partenaires traditionnels de notre pays, dont plusieurs ont déjà su être présents à nos côtés aux heures de l'urgence. Il a en outre décidé de concevoir un certain nombre de fonds autonomes, qui devront être alimentés à partir de ressources internes et d'appuis de nos partenaires extérieurs.

Il s'agit d'abord du Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP), qui

apportera des appuis ciblés destinés aux petites initiatives, aux micro-entreprises, et enfin aux PME/PMI, qui doivent constituer le socle de notre croissance.

Les PME/PMI bénéficieront de programmes de mise à niveau, ainsi que d'appuis en matière de réorganisation de leur système de production et de management.

La création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS) contribuera à apporter des ressources aux entreprises privées et parapubliques nationales à fort potentiel de développement, notamment dans les secteurs des BTP, des médias, des télécommunications, de l'agroalimentaire, de l'énergie et des hydrocarbures etc. Il permettra aussi de renforcer la gouvernance de ces entreprises.

Ces fonds constitueront des instruments d'appoint déterminants pour stimuler l'investissement privé, tout en accroissant les performances du secteur public et parapublic.

L'économie trouvera également de nouveaux instruments de financement avec l'amélioration du cadre fiscal de l'activité de crédit-bail, du capital-risque et le développement de la finance islamique.

Nous ferons aussi sûrement appel, suivant une démarche inclusive et participative, à la solidarité des secteurs à forte croissance par le biais de prélèvements spécifiques.

Par ailleurs, des réflexions sur la réforme de l'épargne institutionnelle seront entamées, notamment la poursuite de la restructuration du secteur des assurances, des systèmes de retraite, la valorisation des ressources de la Caisse des Dépôts et des Consignations, et l'approfondissement du marché des capitaux.

En outre, pour la réalisation des grands travaux, l'Etat fait l'option de privilégier le partenariat public/privé, avec le recours aux mécanismes de financement innovants.

La contractualisation avec des opérateurs privés dans les secteurs hautement capitalistiques, permet en effet à l'Etat de libérer d'importantes ressources, pour les orienter vers d'autres priorités.

Le Président de la République a réaffirmé la volonté de l'Etat d'assurer la promotion d'un secteur privé national fort. Ce patriotisme économique doit toutefois se traduire dans des conditions qui garantissent les principes de transparence, d'équité et d'efficacité.

Vous l'aurez donc constaté, les réformes engagées devraient donner une nouvelle impulsion au financement des actions d'investissement prioritaires et stimuler l'activité économique.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour stimuler l'investissement, il est indispensable d'améliorer l'environnement des affaires.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à parachever les réformes structurelles identifiées dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement, et qui visent à placer le Sénégal dans le groupe des pays africains disposant d'un environnement des affaires de classe internationale.

Une vaste réflexion sera engagée sur le foncier en vue de satisfaire l'importante demande du secteur privé d'accès à des terres pour réaliser des projets phares, notamment dans le domaine du tourisme et de l'agriculture.

Cette réflexion devrait aboutir à une réforme attractive pour l'investisseur, mais qui préserve les intérêts des populations et de la Nation.

Elle sera une opportunité pour mieux assurer la sécurisation des exploitations familiales agricoles et leur modernisation, en permettant l'accès des producteurs au crédit.

Notre ambition est de parvenir également à une meilleure maîtrise des coûts des facteurs et à une disponibilité de ressources humaines bien formées, indispensables pour asseoir la compétitivité des entreprises.

La restructuration du secteur névralgique de l'énergie apparaît donc comme une « sur-priorité », pour garantir une fourniture stable d'électricité aux entreprises et aux ménages, à des coûts maîtrisés, supportables, et ne grevant pas la compétitivité de l'économie.

La politique énergétique du Gouvernement visera à apporter des réponses adéquates aux questions urgentes liées à la demande, mais également à garantir des solutions durables, dans un contexte de gestion transparente et de bonne gouvernance du secteur.

Notre objectif à court terme, est d'assurer la qualité de la fourniture d'électricité tout en limitant les subventions qui pèsent lourd sur les finances publiques et entravent le financement d'autres actions prioritaires.

A cet effet, les programmes en cours de réhabilitation des centrales seront accélérés, en vue de leur livraison en 2013, de même que l'installation de capacités intermédiaires pour une puissance de 200 mégawatts, afin de renforcer les 536 mégawatts de la SENELEC.

En outre, seront mis en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et financière, ainsi qu'une réforme institutionnelle de la SENELEC, dont le déficit, à la charge de l'ensemble de la collectivité, constitue un lourd boulet, handicapant l'économie sénégalaise et sa compétitivité.

Diverses autres actions sont déjà en cours pour l'amélioration de la distribution et la maîtrise de la demande, avec notamment la diffusion des lampes à basse consommation, de même que la promotion de l'utilisation des kits solaires.

Dans les moyen et long termes, notre politique énergétique s'attachera à consolider durablement les disponibilités énergétiques, à réduire de manière structurelle les coûts de l'électricité, ainsi qu'à renforcer notre indépendance énergétique.

L'accent sera donc mis sur la diversification des sources et une politique de mix énergétique associant, d'une part, les énergies traditionnelles, telles que le charbon, les hydrocarbures gazeux et liquide, l'énergie hydraulique et d'autre part, les énergies renouvelables, notamment le solaire, l'éolienne et la biomasse.

A cet égard, tous les efforts de l'Etat seront centrés sur l'exécution correcte des programmes de consolidation des capacités de production, avec la réalisation de centrales utilisant des sources d'énergie moins coûteuses, le recours au solaire pour l'éclairage public et la promotion de son utilisation dans les bâtiments appartenant à l'Administration.

D'ici à 2015, le renforcement de la coopération énergétique sous-régionale permettra aussi à notre pays de bénéficier de la mise en service des centrales hydroélectriques réalisées dans le cadre de l'OMVS (Felou puis Gouina).

Le Gouvernement va également recourir à l'interconnexion au réseau nord-africain et ouest-africain pour bénéficier de possibles excédents, en particulier ceux de la Mauritanie.

Cet accroissement de l'offre de production sera combiné à celle des infrastructures de transport, avec la réalisation d'un réseau sur les axes Nord et Centre du pays, pour améliorer les performances et garantir l'intégration énergétique sous-régionale.

S'agissant des hydrocarbures, les actions du Gouvernement seront centrées sur une meilleure régulation du secteur, pour restaurer sa compétitivité et assurer une plus forte implication du privé dans les investissements, dans des conditions transparentes.

Des efforts seront entrepris pour sécuriser notre approvisionnement pour les hydrocarbures, ainsi qu'une meilleure maîtrise de la structure des prix pour réduire toutes les niches de surcoût, et ceci au profit des ménages.

Enfin, le Gouvernement favorisera une plus grande transparence dans les opérations de prospection et de recherche pétrolières, ainsi qu'une plus forte implication du secteur privé national.

L'option du Gouvernement de régler de manière durable la crise énergétique, mais aussi la mise en œuvre de notre programme social, nous conduisent à rationaliser la subvention sur l'électricité, devenue de moins en moins soutenable pour les finances publiques.

A cet effet, des ajustements tarifaires sont à l'étude sur certaines catégories de consommateurs, afin de protéger les ménages à faible revenu et préserver la compétitivité de l'économie.

Stimuler la compétitivité est la voie pour asseoir les conditions d'une productivité élevée et durable, mais à la condition de disposer d'un secteur privé renforcé.

Au-delà du rôle de locomotive que continueront de jouer les grandes entreprises, le développement du secteur privé reposera avant tout sur l'émergence d'un socle de petites et moyennes entreprises de production de biens et services, ainsi que sur une mutation progressive du secteur informel.

Il nous faut bien noter que si l'économie informelle ne saurait être ni méthode, ni objectif, nous nous devons par contre de libérer l'entrepreneur naissant d'un formalisme excessif, inutile et inhibant. La récente réforme du droit de l'OHADA a consacré le statut de l'«entrepreneur».

Le Gouvernement prendra les mesures incitatives appropriées pour permettre, notamment aux jeunes et aux femmes d'y accéder.

En outre, des incubateurs, ou des Maisons de l'Entreprise, seront développés à travers les régions pour accompagner ces mutations. Ces structures d'appui mettront à disposition, des locaux, des équipements et des services, pour soutenir les petites entreprises opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, de l'industrie culturelle et des services.

Les mécanismes d'appui au secteur privé seront rationalisés pour plus d'efficacité dans leurs interventions. L'Etat accompagnera également les industries agroalimentaires et manufacturières, en améliorant les dispositifs de promotion et d'application des innovations technologiques.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Stimuler la croissance, c'est aussi asseoir une base d'infrastructures et de services

de soutien à la production, conforme aux meilleurs standards internationaux.

Dans l'option du Gouvernement, les infrastructures routières, mais également les pistes rurales, doivent constituer une architecture cohérente, orientée vers la dynamisation des pôles économiques de développement.

Aucune zone de production ne doit souffrir d'enclavement. Le désenclavement de la Casamance par mer, par routes et par la voie aérienne est à cet égard érigé en extrême priorité. Je dois aussi souligner qu'un programme de réalisation de 29 ponts métalliques et du nouveau pont Emile Badiane est en cours d'instruction.

Notre programme de modernisation des moyens de transport routiers, maritimes, ferroviaires et aériens donnera un nouveau souffle aux activités économiques, notamment pour la relance du tourisme, des activités d'exportation et la facilitation des transports sur les corridors.

La réalisation des corridors régionaux et sous-régionaux donnera une plus forte impulsion à nos échanges avec la sous-région, et le reste de l'Afrique.

Le chemin de fer devra jouer un rôle plus déterminant dans la circulation des personnes et des biens sur l'axe Dakar-Bamako, et la desserte des zones périurbaines et des villes de l'intérieur.

Grâce à des investissements structurants, le Port de Dakar devra mieux se positionner comme un centre sous-régional d'éclatement et de transbordement, à même de satisfaire les exigences de la compétition maritime internationale. Ce qui permettra à notre pays de tirer davantage profit de sa position stratégique qui lui confère des atouts indéniables en matière de transports maritimes.

De même, la réhabilitation des ports secondaires de l'intérieur va relancer les activités économiques des régions concernées.

Elle permettra des gains de productivité ainsi qu'une moindre sollicitation de notre réseau routier dont le Gouvernement veillera particulièrement à l'entretien et à la sauvegarde. Elle contribuera aussi au renforcement de notre politique de sécurité routière. Sécurité routière à laquelle nous tenons, parce que pour nous, chaque victime d'accident de la circulation est une victime de trop.

Le désenclavement du territoire et la promotion de la destination Sénégal, passeront par la redynamisation du transport aérien en accordant plus de place à la concurrence, la réhabilitation des aéroports régionaux et la garantie de meilleures conditions de sûreté et de sécurité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Notre option pour une croissance soutenue et durable sera basée sur la promotion des secteurs à fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, celle des secteurs ayant des marges de croissance et d'innovation et un fort contenu d'exportation. Il s'agit notamment de l'agriculture, du tourisme, des industries extractives et chimiques, des BTP, des industries culturelles, de l'artisanat, ainsi que des TIC et services.

L'agriculture sera bien entendu le principal levier de relance de l'économie, eu égard à son potentiel de croissance, et à ses effets d'entraînement très importants sur les autres secteurs de l'économie nationale.

Tel est le choix fait par Monsieur le Président de la République.

Sans attendre, des mesures seront prises pour soustraire notre pays de la forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires stratégiques, et l'acheminer, à terme, au-delà de la sécurité alimentaire, vers l'autosuffisance.

A cet effet, le premier défi sera de rendre l'agriculture moins vulnérable aux aléas climatiques, d'élever durablement les niveaux de productivité et de production pour toutes les variétés cultivées.

Ce défi sera relevé d'abord à travers la maîtrise de l'eau et l'accroissement des aménagements hydroagricoles, notamment dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal, ainsi que dans la vallée de l'Anambé. Les superficies irriguées exploitées devraient atteindre à terme 250.000 ha.

L'ambition du Gouvernement est de parvenir à l'autosuffisance avec une production de 1.600.000 tonnes de riz paddy en 2018.

Le riz pluvial, qui peut aujourd'hui être développé sur l'ensemble du territoire, grâce à la disponibilité de variétés adaptées, devra contribuer à cet objectif, par son intégration dans les stratégies de diversification.

Dans la mise en œuvre des dites stratégies de diversification, et afin d'accélérer la marche vers la sécurité alimentaire, l'Etat engagera le développement, à une large échelle, des céréales locales et recherchera l'atteinte de l'autosuffisance, à moyen terme, pour certaines productions maraichères, comme l'oignon, la tomate et la pomme de terre.

En rapport avec cet objectif, la modernisation de l'agriculture sera assurée, à partir de 2013, à travers un programme de renforcement des équipements de production et l'intégration des innovations technologiques dans les pratiques culturelles.

L'ambition du Gouvernement est de promouvoir le développement d'un réseau de grandes fermes agricoles modernes et d'unités agroindustrielles, capables d'assurer une plus grande diversification de leurs productions. Ces fermes devront, avec l'appui de l'Etat, encadrer de petits producteurs pour assurer leur viabilité.

Des centres agrobusiness accompagneront cette mutation, en offrant des services en matière de mécanisation, de maintenance, de stockage, de commercialisation, mais aussi de transformation et de valorisation de la production.

La question cruciale de la disponibilité de semences de qualité et en quantité, pour les principales variétés culturales, trouvera une solution durable, à travers un programme pluriannuel de reconstitution du capital semencier. Ce programme prendra en compte le processus de multiplication à travers des fermes semencières, avec l'implication des opérateurs privés et des producteurs.

Nos structures de recherche nationales, avec le soutien de pays amis, s'investiront davantage dans la vulgarisation de variétés et d'itinéraires techniques mieux adaptés. Des synergies seront également développées entre les différents pôles nationaux et sous-régionaux de recherche.

Cette politique sera accompagnée de nouvelles stratégies pour la protection des cultures, la restauration de la qualité des sols et le conseil agricole.

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle déterminant dans la modernisation de l'agriculture, à travers des investissements structurants, contribuant à une hausse significative des niveaux de production, à une meilleure structuration des filières de transformation, ainsi qu'à la commercialisation des produits sur les marchés locaux et extérieurs.

Au-delà du riz, la politique de promotion des filières mettra l'accent sur les productions horticoles et fruitières destinées à l'exportation. Ces dernières devront poursuivre leur dynamique de conquête de nouveaux marchés, avec l'amélioration des conditions de production et de mise aux normes des produits. Le « label Sénégal » doit participer à la construction de notre fierté nationale.

L'Etat accompagnera un développement des filières reposant sur un partenariat plus étroit et mieux structuré, avec des modèles de contractualisation tripartite entre les producteurs, les opérateurs économiques ou agroindustriels et les institutions de crédit.

Ce partenariat permettra de mieux prendre en compte les besoins d'encadrement technique des producteurs, le renforcement de leurs équipements, la mise à leur profit de crédits de campagne, la négociation des prix et de contrats d'achat, ainsi que les conditions de commercialisation des produits.

Je voudrais particulièrement insister sur la filière arachidière, pour dire que l'Etat veillera, en relation avec les acteurs, à sa réorganisation.

En concertation avec les producteurs et le secteur privé, l'Etat accompagnera la mise en place de bourses de produits agricoles et avicoles, dans les pôles de développement, afin d'offrir des débouchés aux produits.

Enfin, pour asseoir une politique agricole durable, notre pays prendra en compte les effets des changements climatiques, en intégrant davantage les techniques modernes de conservation des eaux pluviales, la revitalisation des vallées fossiles dans certaines localités, et la lutte contre le lessivage des sols.

De plus fortes synergies seront construites entre l'agriculture et l'élevage, pour mieux soutenir la croissance et la transformation qualitative des conditions de vie du monde rural. Il nous faut, à cet égard, développer un système agropastoral plus intégré.

A cet effet, la production animale sera modernisée par une plus forte intégration des progrès de la biotechnologie animale afin d'aller dans le sens de la satisfaction de nos besoins en protéines et en produits laitiers.

L'Etat engagera dès 2013 un important programme d'amélioration de la santé animale et la mise en place d'un programme pluriannuel et multisectoriel de renforcement des infrastructures et des équipements, afin de rendre l'élevage plus compétitif.

Ce programme assurera le désenclavement et l'émergence de zones d'élevage pilotes, ainsi que le développement de toute la chaîne de valeur constituant le secteur.

L'Etat réalisera ou favorisera la réalisation de fermes laitières, de mini-laiteries, celle d'abattoirs modernes, de chaînes de transformation et de froid, de pôles pour la commercialisation et le développement des races.

Ces actions seront accompagnées d'une recherche de la baisse des prix par la rationalisation de la chaîne de valeur.

Dans le processus de modernisation du secteur, le Gouvernement appuiera la production de fourrage à grande échelle pour limiter la transhumance et rendre le cheptel moins vulnérable à la sécheresse. Ce programme, déjà engagé, équivaut à une révolution culturelle devenue indispensable.

De même, le développement de la filière ovine, est désormais une option incontournable, afin de réduire notre forte dépendance vis-à-vis des pays limitrophes,

pour l'approvisionnement en moutons à l'occasion des grandes fêtes religieuses.

L'aviculture qui connaît un regain d'activité sera dotée d'un plan stratégique, avec pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'accessibilité des produits alimentaires, et à la création d'emplois. Sa productivité devra être recherchée et construite dans des délais courts afin de rendre la filière compétitive par rapport au marché international.

A l'instar des activités agropastorales, la pêche et l'aquaculture devraient contribuer à la sécurité alimentaire et procurer de meilleurs revenus aux acteurs du secteur, grâce à une gestion plus rationnelle et durable des ressources halieutiques.

Il sera ainsi mis en place un système de gouvernance participative des ressources reposant sur la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries, notamment les ressources démersales côtières et profondes.

L'Etat s'engagera également, avec les acteurs, dans la protection des zones de reproduction, la reconstitution des habitats marins et le développement des aires marines protégées.

Notre économie devrait profiter de l'amélioration de la compétitivité et de la qualité des produits halieutiques sur les marchés extérieurs, à travers la mise aux normes de l'amont de la filière industrielle.

A cet effet, des mesures seront prises pour accompagner l'assainissement de cette filière, et la résorption des surcapacités de traitement.

La pêche continentale et la pisciculture devront également contribuer à notre objectif de sécurité alimentaire, grâce à un meilleur soutien de l'activité par l'installation d'unités aquacoles.

La préservation des bases productives et des ressources reste aussi un enjeu pour les performances des activités agropastorales. Cela justifie l'engagement du Gouvernement pour le secteur de l'environnement.

Il nous faut rendre les écosystèmes ruraux moins vulnérables aux effets des changements climatiques, de l'accroissement démographique, des modes de vie et des systèmes d'exploitation, qui exercent une pression accrue sur les ressources agro forestières, zootechniques et halieutiques.

A cet égard, l'Etat s'engagera résolument dans la lutte contre les feux de brousse, recherchera l'inversion de la forte tendance à la déforestation et à la dégradation des terres, assurera la gestion durable des aires protégées et des zones humides pour la conservation de la biodiversité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La relance des activités agropastorales et de la pêche aura comme conséquence d'assurer un rééquilibrage de notre balance commerciale, de concrétiser l'ambition du Gouvernement de transformer le monde rural et d'en faire un espace où les populations ne sont plus condamnées à la précarité.

La nouvelle impulsion donnée à ces activités fera de nos campagnes des zones plus attractives, ayant leur propre dynamique, offrant des opportunités d'insertion économique et sociale. Le Gouvernement va renforcer cette dynamique de développement en dotant les communautés rurales d'un programme d'infrastructures sociales de base.

Ce programme assurera leur désenclavement par la réalisation de pistes rurales, l'accès des populations à l'eau, à l'électricité, à des infrastructures sanitaires, éducatives et sociales permettant leur plein épanouissement.

Je veux souligner que notre plan d'actions pour l'électrification rurale a pour ambition de rattraper l'important retard enregistré dans la mise en œuvre des six (6) conventions de concession en cours, et de conclure quatre nouvelles conventions afin d'atteindre l'objectif d'un taux d'électrification rurale de 50 % à l'horizon 2015 et de 60% en 2017. Ce programme devrait concerner un peu plus de 1 100 000 habitants.

Dans l'objectif de renforcer l'offre d'infrastructures dans les communautés rurales, les résultats du projet « Villages du Millénaire » en cours d'expérimentation dans la région de Louga seront capitalisés.

Mettre en valeur nos terroirs, leur insuffler une nouvelle dynamique de développement, est le meilleur moyen de gagner le pari du développement à la base, et d'inverser le sens de l'exode rural.

Ce pari est certes ambitieux, mais le gagner ne dépend que de nous !

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Tous nos efforts pour relancer les activités de production agricole, de l'élevage et de la pêche laisseraient un goût d'inachevé s'ils ne favorisaient pas le développement d'industries de transformation compétitives, capables de renforcer leurs positions sur les marchés intérieur et extérieur.

Aussi, notre stratégie d'industrialisation accordera une large place à l'émergence de pôles industriels régionaux, et à des unités de production orientées vers la valorisation de nos productions locales et la création d'emplois.

Dans ses efforts pour améliorer l'offre de service aux investisseurs nationaux et étrangers, l'Etat engagera la création d'un pôle de croissance avec l'implantation d'unités industrielles autour de l'Aéroport de Diass. Ce pôle accélérera la structuration d'un nouveau centre urbain qui contribuera à la décongestion de la capitale et au développement de la future mégalopole reliant le Cap-Vert à Sindia.

C'est dans cette même perspective que l'Etat entend optimiser l'exploitation des ressources minières, en vue de favoriser le développement de pôles de croissance, autour des sites de production.

Le secteur minier devra contribuer à l'essor de nos exportations et à la relance des autres secteurs économiques, notamment l'agriculture, le transport ferroviaire et les activités portuaires, de par ses effets d'entraînement.

L'option de l'Etat est d'impliquer plus fortement le secteur privé national dans l'exploitation des mines et carrières, ainsi que d'améliorer la transparence dans la gestion des contrats. Le Gouvernement procédera donc à une revue générale du code minier et à l'audit du secteur.

Des pôles de croissance seront également construits autour du développement de l'industrie touristique qui doit retrouver plus de vitalité, en développant une offre plus diversifiée, de qualité, visible et compétitive sur les marchés émetteurs.

Les potentialités naturelles des différentes zones seront valorisées. Des efforts particuliers seront orientés vers la promotion d'un tourisme de contenu, pour valoriser tout le potentiel culturel et les atouts naturels du Sénégal.

Soucieux de la compétitivité de la Destination Sénégal, l'Etat travaillera également avec les acteurs sur toutes les mesures permettant une baisse des tarifs des transports aériens.

Pour mieux accompagner les initiatives privées et le développement du secteur, le Gouvernement compte soutenir la mise en œuvre des plans d'aménagement et de développement touristique durable de la Grande Côte Nord, de la zone du Sine-Saloum et des sites de la Petite Côte, dont les études ont déjà été réalisées.

Le processus d'immatriculation d'autres sites d'intérêt touristique est en cours, pour mettre à la disposition des investisseurs, des assiettes foncières aménagées, notamment sur la Petite Côte, la Côte Nord, le Centre et les Côtes Casamançaises.

Un mécanisme de financement sera mis en place pour accompagner de nouveaux investissements, la formation des personnels et la restructuration des entreprises en difficulté.

Pour assurer son plein essor, notre industrie touristique a besoin de prendre du contenu, et donc de développer de plus fortes synergies avec la culture et l'artisanat.

Le Gouvernement entend faire de la culture, à la fois, un vecteur pour le rayonnement de nos valeurs ainsi qu'un levier pour la croissance et la promotion économique et sociale.

Il sera donc nécessaire de consentir davantage d'investissements structurants, et d'accompagner les initiatives du secteur privé, pour tirer tout le potentiel de création de richesse et d'emplois dont les industries culturelles et l'artisanat sont aujourd'hui porteurs.

De même, les pôles culturels régionaux seront redynamisés, avec l'appui des collectivités locales, afin de contribuer à une meilleure valorisation de la diversité culturelle de nos terroirs.

En concertation avec les acteurs, le cadre d'orientation stratégique du secteur de la culture sera validé, en vue de l'accélération des réformes et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de droits de propriété ainsi que la mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès aux crédits des porteurs de projets culturels.

La question récurrente de la protection sociale des acteurs devra trouver une réponse définitive dans le cadre de ces concertations.

Promouvoir un secteur culturel plus dynamique, c'est assumer notre devoir de mémoire, c'est assurer la sauvegarde et la valorisation de notre riche patrimoine culturel et spirituel.

Promouvoir un secteur culturel plus dynamique, c'est protéger les sites et monuments historiques.

Promouvoir un secteur culturel plus dynamique, c'est aussi et surtout encourager et soutenir les créateurs, protéger les œuvres culturelles contre les effets nocifs de la piraterie. A cet égard, des actions énergiques seront entreprises pour assainir le secteur.

L'Etat va soutenir la modernisation de l'artisanat pour rendre ses produits plus compétitifs. A cette fin, le secteur devra progressivement se repositionner sur des niches de production à haute valeur ajoutée, avec le développement d'une stratégie de « label », pour mieux pénétrer les marchés extérieurs.

C'est dans ces conditions qu'un secteur comme celui du textile et de la confection, où l'on note une forte présence des femmes, pourra contribuer à l'accroissement de

nos exportations.

Des actions plus soutenues seront initiées pour renforcer la formation et les capacités de production des artisans, et améliorer le système d'approvisionnement en intrants et en équipements.

Des programmes de renforcement des capacités des tailleurs, mécaniciens, bijoutiers, ébénistes et autres artisans du fer, devront aider à professionnaliser ce génie souvent reconnu à notre Peuple dans ces métiers, et qui s'exporte en Afrique et dans le monde entier.

De concert avec les collectivités locales, l'aménagement de zones d'installation spéciales permettra de mettre fin à l'occupation anarchique d'espaces non dédiés à ces activités.

Pour une meilleure valorisation de nos produits, les activités de prospection de marchés nationaux et internationaux, et de promotion commerciale seront mieux structurées et organisées.

C'est pourquoi la qualité de l'interconnexion de notre pays au monde et la maîtrise des TIC constituent des conditions essentielles pour assurer notre développement économique.

Le Gouvernement est donc résolument engagé à accompagner l'émergence d'une économie numérique, en orientant les organisations et les citoyens vers l'usage des technologies de l'information.

Notre politique visera à garantir la démocratisation de l'accès aux technologies, à améliorer qualitativement l'infrastructure de télécommunication et de connectivité à l'Internet, notamment dans les zones rurales, et à encourager l'informatisation des établissements d'enseignement, de formation et de recherche.

Elle s'attachera également à promouvoir un environnement de concurrence, sain et attractif pour les investisseurs, propice à l'éclosion d'une industrie des télé-services.

En concertation avec les acteurs, un Plan Stratégique TIC-Télécoms-Téléservices sera élaboré. Il prendra notamment en compte :

- les enjeux importants liés à la réalisation du passage du secteur de l'audiovisuel au numérique, avec l'utilisation du dividende numérique, pour le développement de nouveaux services de communication ;
- la mise en œuvre effective de la stratégie de service universel des télécommunications ;
- l'émergence de petites entreprises spécialisées dans la fabrication de produits et services informatiques.

Le développement des TIC sera le meilleur soutien pour la promotion de la recherche, qui mettra l'accent sur la valorisation des innovations technologiques, en vue de contribuer à une plus grande productivité de tous les secteurs économiques.

A cet effet, l'Etat mettra en place des mécanismes de financement plus durables, pour hisser la recherche et l'innovation aux standards internationaux. L'objectif du Gouvernement est de favoriser l'émergence de centres spécialisés, et de consolider le lien entre la recherche et les secteurs de la production.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La relance des activités de production ne peut avoir d'effets durables sur l'économie, sans un cadre de bonne gouvernance qui doit contribuer à faire de notre pays un modèle de démocratie efficace.

C'est ce que j'avais souhaité rappeler à travers notre objectif d'instaurer un Etat protecteur, transparent et efficient.

Pour y parvenir, l'Etat a besoin de s'appuyer sur une Administration moderne, plus performante et attractive, capable d'offrir aux citoyens des services de proximité et de meilleure qualité, avec des agents publics plus motivés et productifs.

Cette option se traduira par la poursuite de la rationalisation de ses services, l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement et le contrôle de ses effectifs.

L'audit physique des personnels de la Fonction publique qui sera lancé prochainement permettra d'optimiser la gestion des ressources humaines et la maîtrise des dépenses salariales.

Il sera suivi d'un audit stratégique et organisationnel qui permettra de mettre un système de rémunération de la Fonction publique cohérent et équitable.

L'Administration devra internaliser à tous les niveaux une culture de gestion axée sur les résultats, et d'évaluation a posteriori des politiques publiques.

Cela permettra de renforcer la sincérité et la discipline budgétaires, également l'efficacité de la dépense publique, exécutée à travers des budgets programmes.

Pour un Etat transparent, renforcer les organes de contrôle, de transparence et de lutte contre la corruption, est une exigence.

L'exercice de fonctions au sein de l'Etat est un privilège auquel s'attachent des responsabilités et des obligations. Responsabilité de prendre des décisions justes dans l'intérêt de la communauté.

Responsabilité d'assurer une gestion vertueuse. Mais aussi obligation de se soumettre aux organes d'évaluation, de contrôle et de sanction.

C'est au nom du principe de transparence que le Gouvernement a décidé de dénouer tous les dossiers en souffrance et sur lesquels les corps de contrôle habilités avaient déjà formulé des directives précises.

C'est également au nom de ce principe que nous avons engagé des audits pour faire l'état des lieux sur la situation de notre pays à fin mars 2012.

A cet égard, un Comité de suivi des audits a été mis en place. Dans la même dynamique, une Cour de Répression des Crimes économiques et Financiers sera créée.

Ce faisant, le Gouvernement répond à un impératif de gestion, et de respect des engagements du Président élu, pour la restauration de la crédibilité de l'Etat.

C'est aussi un impératif moral pour l'Etat que d'encourager les comportements civiques exemplaires.

C'est, enfin, un impératif financier et économique, puisque la restitution des avoirs détournés de leur destination initiale, permettrait de constituer des ressources pour financer des projets prioritaires.

C'est une action dans laquelle le Gouvernement s'est engagé de manière résolue.

Il reviendra à la Justice, dans tous les dossiers en cause, de dire le droit, en toute indépendance, dans la transparence, sans a priori, et dans le strict respect des droits de toutes les personnes concernées.

Tout comme nous veillerons au respect des procédures de passation des marchés publics, à l'orthodoxie administrative, à la discipline budgétaire et à une gestion vertueuse des finances publiques.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme, une stratégie nationale sera adoptée avant la fin de l'année 2012, en conformité avec les directives de l'UEMOA.

Je voudrais conclure sur la transparence et la bonne Gouvernance en rappelant qu'elles ne sauraient s'accommoder de zones « hors contrôle ».

A ce propos, la compétence des organes de contrôle existants sera élargie, pour assurer plus de cohérence, d'exhaustivité et d'efficacité.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Une démocratie forte doit nécessairement s'appuyer sur une justice moderne et indépendante, seule en mesure de dire le droit en toute impartialité.

Convenons-en, nous ne pourrons disposer d'une justice performante sans une exécution diligente des décisions, sans la célérité des procédures.

Aussi, le Gouvernement entend-t-il promouvoir la qualité du service public de la Justice, par une amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire, et un programme de construction, de réhabilitation et de modernisation des juridictions.

La nouvelle carte judiciaire permettra de rapprocher la justice du justiciable, avec le désengorgement des juridictions de Dakar et le rééquilibrage de l'activité judiciaire au profit des régions.

La Justice devra ainsi contribuer à une meilleure protection des droits et libertés des citoyens.

Une Justice performante doit également assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements. Les conflits qui relèvent de la vie des entreprises et des activités des commerçants seront confiés à des chambres spécialisées.

A cet effet, l'Etat contribuera à une plus grande spécialisation des magistrats dans les domaines de pointe comme le droit financier et la cybercriminalité.

Soucieux du respect des droits humains, l'Etat entend réduire la durée des détentions préventives et améliorer les conditions de séjour dans les prisons. L'univers carcéral doit être humanisé et devenir un espace préparant à une future réinsertion sociale du détenu.

A cette fin, l'Etat mettra en œuvre un programme pluriannuel de réhabilitation des établissements pénitentiaires et des services régionaux de l'Action Educative en Milieu Ouvert.

Par ailleurs, confirmant sa volonté d'approfondir notre démocratie et de doter notre pays d'institutions fortes, le Chef de l'Etat a fait le choix de la réforme du Conseil Constitutionnel, notamment en ce qui concerne sa composition et le mode de désignation de ses membres.

Cette volonté se traduira également par la mise en place d'une Commission chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales.

C'est le lieu, pour moi de rendre un hommage mérité à la presse de notre pays, pour son combat citoyen, et tout son apport dans la consolidation de nos acquis démocratiques.

Et de fait, le Gouvernement s'évertuera à garantir le droit à l'information des citoyens et à consolider l'existence d'une presse plurielle, dynamique, contribuant à une nouvelle citoyenneté.

A cet effet, des concertations seront engagées pour l'amélioration de l'environnement économique des médias, des conditions d'existence des entreprises de presse et d'exercice de la profession. Le Code de la Presse sera revu avec les acteurs avant d'être de nouveau soumis à votre examen.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'Etat de droit et le renforcement de la démocratie exigent de placer le citoyen au cœur des politiques publiques.

Face aux solidarités familiales et communautaires de plus en plus mises à mal, l'Etat a le devoir d'assurer leur protection et de mettre fin aux injustices sociales.

Car nous avons pris la résolution de construire une société solidaire, une société sans exclusion. Une société qui vise une croissance économique durable et inclusive.

Conformément aux orientations du Chef de l'Etat, le Gouvernement engagera donc, sans délai, une étude portant sur la création d'un mécanisme de soutien aux familles les plus défavorisées, viable et durable, dont la faisabilité aura été préalablement prouvée. Des allocations leur seront octroyées sous la forme d'une Bourse de Sécurité Familiale.

La Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU), dont la mise en place interviendra dès 2013, contribuera au financement de cette initiative, de même qu'à celui de la Couverture Maladie Universelle.

Dans le ciblage, une attention particulière sera accordée aux femmes chefs de ménage.

Vous me permettrez, Monsieur le Président, Honorables Députés, de m'arrêter sur cette composante de notre société que sont les femmes, âmes de nos foyers, mères, épouses et travailleuses.

En zone rurale, comme en milieu urbain, les femmes constituent une force de changement dont le potentiel d'activités mérite d'être mieux soutenu.

Nous proclamons donc solennellement que les femmes sont une surpriorité pour ce Gouvernement !

Car nous nourrissons l'intime conviction que la relance de notre économie dépendra de nos capacités à stimuler l'activité des femmes dans le secteur informel, la production et la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche artisanale.

C'est à travers leur accès plus facile aux facteurs de production et aux ressources financières que leurs activités seront dynamisées.

A cet égard, des dispositions seront prises pour faciliter l'accès à la propriété foncière aux femmes rurales. Ces modèles de courage et de sacrifice qui exploitent une terre qu'elles ne possèdent pas.

Les groupements féminins et les GIE de femmes bénéficieront de crédits à partir des ressources du FONGIP et des programmes de micro-finance. Des programmes de formation qualifiante et d'alphabétisation fonctionnelle leur seront aussi destinés.

Ces actions seront accompagnées par un programme de mise en place progressive d'équipements d'allègement des travaux, d'infrastructures et de services sociaux, dans toutes les zones rurales.

Les femmes seront également accompagnées dans la création d'unités de production de biens, de services et d'entreprises modernes dans des créneaux porteurs, à travers les structures d'appui, le renforcement de leurs formations techniques et de leurs capacités managériales.

Des lignes de crédit adaptées seront dédiées aux femmes et aux jeunes pour promouvoir et accélérer leur insertion économique.

Les femmes méritent, peut-être plus que n'importe quelle autre catégorie sociale, la protection de l'Etat ; car protéger la femme, c'est protéger tout le foyer, c'est aussi et surtout protéger l'enfant et donc l'adulte qu'il deviendra.

A cet effet, le Gouvernement mettra en place un dispositif de prise en charge pour assurer la gratuité du suivi des grossesses, des soins obstétricaux et ceux liés aux accouchements.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Vous partagerez sans doute avec moi que Dieu a gratifié les femmes sénégalaises d'un talent, d'un esprit de créativité et d'un sens de l'initiative peu courants. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour les aider à

affirmer leur leadership.

Aussi, la dimension genre sera-t-elle prise en compte dans toutes les politiques sectorielles.

Sur un autre plan, le Gouvernement envisage la réforme du Code de la Nationalité pour permettre à toute femme sénégalaise de transmettre sa nationalité, notamment à son enfant.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Nous n'oublions pas la jeunesse qui constitue la plus précieuse ressource de la Nation. Elle doit perpétuer notre héritage et porter le pays sur les voies du futur. Elle est donc au centre des priorités du Gouvernement.

Notre pays doit faire face au défi mondial que représente le chômage des jeunes, qui se pose avec une extrême acuité dans notre continent.

L'ambition du Gouvernement est de mobiliser et d'orienter l'énergie des jeunes ainsi que leur potentiel créateur vers l'atteinte de nos objectifs de croissance, en favorisant leur insertion dans le tissu économique.

A travers le FONGIP, l'Etat les accompagnera dans le montage et la mise en oeuvre de leurs projets, avec l'objectif de générer plusieurs milliers d'emplois à leur profit.

C'est également à travers la relance des activités économiques, et le soutien au développement d'entreprises privées performantes à haute intensité de main-d'œuvre, dans les secteurs des travaux publics, du textile et de la confection, du tourisme, de l'agriculture et des services, que nous assurerons une création massive d'emplois.

Le Gouvernement s'attellera également à la mise en place d'un système d'information sur les offres d'emploi, et à la redynamisation de la convention nationale Etat-employeur.

Le défi de l'emploi sera également relevé, grâce à l'apport décisif de ressources humaines bien formées, pétries de valeurs et préparées à faire face aux exigences de rigueur et de compétence qu'appelle l'insertion dans le monde du travail.

Le système éducatif doit mieux contribuer à la mise à disposition de ressources humaines de qualité, capables de s'adapter aux évolutions technologiques, capables d'innover et de créer.

L'Etat a donc pour ambition de créer une école de l'équité et de l'égalité des chances ; une école qui peut porter nos ambitions pour l'émergence.

Notre école doit rester un lieu de socialisation, un lieu de citoyenneté, un lieu d'excellence. Ce défi est à notre portée. Il ne tient qu'à notre détermination de le relever.

Le système éducatif sénégalais, aujourd'hui tant stigmatisé, est pourtant celui qui nous a déjà donné des scientifiques de renom, des intellectuels reconnus et des spécialistes à l'expertise avérée, vantée ici et ailleurs, ainsi que la plupart des ressources humaines engagées aujourd'hui dans la bataille du développement.

Il ne dépend que de nous d'apporter les ruptures nécessaires et de repenser l'école. Repenser l'école, c'est recadrer ses objectifs, réformer ses contenus pédagogiques, rationaliser ses moyens, assurer une meilleure cohérence dans son pilotage et sa gouvernance.

Aussi, les nouvelles options mettront-elles l'accent sur la correction des disparités dans l'offre, la professionnalisation des enseignements du collège au supérieur, et la formation des jeunes dans des filières conformes à la demande du secteur privé.

Ces options intègrent une forte orientation des jeunes vers les filières scientifiques et techniques, une évaluation permanente de la qualité des enseignements, à tous les niveaux, par des structures spécialisées.

Le système éducatif soutiendra davantage les modèles alternatifs à l'école classique, en appuyant la création d'écoles franco-arabes et de daaras modernes, et en offrant des formations qualifiantes aux adultes et aux jeunes déscolarisés.

Un système d'équivalence et de passerelles sera établi entre ces modèles et le système classique, avec en amont une modernisation des contenus de formation.

En outre, des dispositifs spécifiques permettront la protection sociale des enfants, dans les zones les plus pauvres, ainsi que l'introduction progressive des langues nationales durant les premières années d'apprentissage.

La qualité sera restaurée dans nos établissements scolaires, avec un programme de résorption des abris provisoires dans les écoles élémentaires et collèges, la réhabilitation des écoles vétustes et l'instauration de meilleures conditions de salubrité.

La qualité à l'école sera assurée à travers le renforcement des matériels pédagogiques et scientifiques, l'optimisation de l'utilisation des TIC dans les programmes d'enseignement dès le bas âge.

La carte de la formation technique et professionnelle sera révisée, avec la création

de grands centres de formation professionnelle spécialisés, au sein des pôles régionaux de développement, en partenariat avec le secteur privé.

En collaboration avec les chambres de commerce, le système d'apprentissage traditionnel et non formel sera progressivement intégré dans le dispositif de formation professionnelle.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la carte universitaire sera élargie, avec la construction d'une deuxième université entre Diamniadio et Dakar, de l'Université du Sine-Saloum de Kaolack pour 15.000 étudiants et d'Instituts Supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) spécialisés dans les régions.

Mais il devient absolument impératif pour notre pays de retrouver une école plus apaisée afin d'accélérer l'atteinte des OMD, et mettre en œuvre son nouveau système éducatif.

A cet effet, le Gouvernement organisera des concertations nationales sur l'éducation pour bâtir, à partir d'un dialogue sincère entre tous les acteurs, des consensus forts sur les politiques et sur les lignes de développement du secteur, afin de créer les conditions d'une pacification durable de l'espace scolaire public.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Notre jeunesse a également besoin de s'épanouir par le sport devenu un moyen de promotion économique et sociale, un outil de formation à la citoyenneté et de promotion des valeurs de civilité. Le sport est aussi devenu un facteur de rayonnement et d'affirmation pacifique des pays sur la scène internationale.

Chaque performance de nos différentes équipes nationales et de nos athlètes dans les compétitions internationales, est motif de fierté pour tout le Peuple sénégalais, même si certaines de ses attentes tardent encore à être satisfaites.

C'est pourquoi, conformément à la volonté du Chef de l'Etat, dans un programme ambitieux, étalé sur plusieurs années, le Gouvernement accompagnera la modernisation de notre sport à travers :

- l'amélioration du cadre institutionnel de la pratique et de l'encadrement de l'activité sportive ;
- la poursuite du programme de construction de stades régionaux, l'érection de l'arène nationale de lutte, l'aménagement de complexes sportifs de proximité, et la mise aux normes des stades nationaux, pour répondre aux exigences de l'organisation des grandes compétitions internationales.

Notre programme pour le sport prend également en compte la formation de ressources humaines de qualité, capables d'assurer l'encadrement de base et le

suivi de toute la filière de formation du sportif de haut niveau.

Le sport scolaire et universitaire sera redynamisé, pour favoriser la détection et l'éclosion de talents dans toutes les disciplines.

Mais convenons-en, les seuls moyens de l'Etat ne suffiront pas pour financer tous les besoins du sport. Il nous faudra donc, avec tous les acteurs, explorer des approches novatrices de financement, en misant sur l'extraordinaire capacité de génération de ressources du sport.

C'est l'occasion pour moi de lancer un appel au mouvement sportif, pour que, résolument, il mène une lutte énergique contre toutes les formes de violences et d'incivilités. Il nous faut maintenir les compétitions sportives dans un registre strict de convivialité et des valeurs de respect et de fair-play que promeut le sport.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Favoriser l'épanouissement de la jeunesse, canaliser son énergie vers le développement, c'est aussi prendre en charge les enfants en bas âge, en situation nutritionnelle difficile, particulièrement ceux vivant dans les zones les plus enclavées, les plus défavorisées ; c'est aussi protéger les milliers d'enfants dont la présence dans les rues heurte les consciences.

Face aux différentes formes d'abus sexuels et d'exploitation dont ces enfants font l'objet, il nous faut réagir, et vite.

Réagir parce qu'il est de la responsabilité de l'Etat de les protéger et de leur offrir d'autres alternatives que les chemins de la délinquance, tout en rappelant les parents à leurs responsabilités.

A ce propos, les cadres de réinsertion seront renforcés, à travers des appuis ciblés à des initiatives privées et publiques. Les abus sur les enfants seront sévèrement réprimés.

En concertation avec les leaders religieux et à travers des actions d'accompagnement des daaras, le Gouvernement entend mieux lutter contre la mendicité des enfants.

De même, toutes les dispositions seront prises pour soustraire les enfants des travaux pénibles, conformément aux conventions ratifiées par notre pays sur les droits des enfants.

Des actions de prévention et de lutte seront également renforcées contre l'usage de toutes les formes de drogue.

La situation des personnes vivant avec un handicap retient aussi toute l'attention du Gouvernement.

A cet égard, l'Etat accélérera l'adoption des décrets d'application de la Loi d'Orientation Sociale et l'insertion des handicapés dans les circuits productifs.

En matière de protection sociale, le Gouvernement poursuivra les actions en vue de la mise en place d'un socle national de protection sociale moderne, sûr et durable.

D'autres mesures sont également prévues, notamment la redynamisation du Plan Sésame grâce à la pérennisation de son mode de financement, ainsi que la réforme de l'Assurance Maladie Obligatoire dans le monde du travail.

Condition indispensable à la croissance et facteur essentiel d'équilibre social, la santé est un droit fondamental pour chaque citoyen.

C'est ainsi que le Gouvernement a pris l'option de centrer ses priorités sur la prévention, le renforcement de l'offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire, l'équité et l'accessibilité des soins pour tous, sans oublier l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires.

Des actions énergiques seront engagées pour une meilleure protection de la santé de la mère et de l'enfant.

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) nous impose en effet d'intensifier les actions en cours pour la réduction des niveaux élevés de mortalité maternelle et infantile.

Des efforts plus soutenus seront également entrepris pour la consolidation des programmes de lutte contre les maladies transmissibles, et des maladies chroniques à soins coûteux, comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies rénales, la drépanocytose ou l'hémophilie.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Vous avez déjà pu le noter, la gratuité des coûts des dialyses dans les structures publiques est effective depuis juillet 2012. Un programme sera développé pour le relèvement de l'offre technique de dialyse dans les hôpitaux, le recrutement de personnels qualifiés, et la conclusion de partenariats avec le secteur privé, en vue de réduire sensiblement leurs tarifs.

Un dispositif de financement plus approprié sera mis en place, pour la prévention et la gestion des épidémies qui surviennent de façon récurrente, avec des mécanismes

de riposte mieux organisés.

L'accès aux médicaments sera assuré par le renforcement de la disponibilité de génériques dans les officines privées et le réseau des pharmacies régionales.

Parallèlement, l'Etat renforcera la lutte contre la circulation des médicaments contrefaits, et encouragera la production de médicaments au niveau national.

Les efforts consentis pour le renforcement du système de santé produiront leurs pleins effets grâce à notre politique de mise à disposition d'agents de santé bien formés, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, en particulier dans les zones éloignées ou difficiles d'accès.

L'Etat veillera particulièrement à ce que toutes les nouvelles réalisations d'infrastructures sanitaires soient en priorité destinées aux régions et districts sanitaires nouvellement créés et aux zones défavorisées.

Je dois ajouter que tous les chantiers en cours, dont certains ouverts il y a plus d'une décennie, seront achevés, notamment : l'Hôpital Dalal Jamm, l'Hôpital régional de Fatick, l'Hôpital de la Paix de Ziguinchor, l'Hôpital régional de Matam et la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec.

Pour assainir la gestion des hôpitaux, des contrats d'objectifs et de moyens seront désormais signés entre le Ministère et ces établissements publics de santé.

L'Etat entend garantir un accès équitable de toutes les catégories de la population aux soins et aux services médicosociaux. A cet effet, le système de Couverture Maladie Universelle que j'évoquais tantôt permettra d'assurer, en particulier, une meilleure prise en charge des groupes vulnérables.

Toutefois, le capital santé de nos compatriotes sera d'autant mieux préservé s'ils disposent d'un meilleur accès à l'eau potable et à un assainissement correct, ainsi qu'à un cadre de vie sain.

Les résultats obtenus en matière d'alimentation en eau potable confirment certes les progrès réalisés ces dernières années. Toutefois, au moins 20% des ménages ruraux sénégalais n'ont pas accès à l'eau potable dans des conditions acceptables. Le Gouvernement fait une question d'honneur de la résolution de ce problème, que nous jugeons insupportable et inacceptable.

La politique en matière d'hydraulique rurale sera donc axée sur une gestion intégrée et plus efficace des ressources, et un accroissement des taux d'accès à l'eau potable.

A cet effet, les programmes d'infrastructures hydrauliques seront renforcés dans les zones les plus défavorisées. Des améliorations seront apportées dans l'accès à l'eau, avec l'introduction progressive de la délégation de service public et le transfert de la maintenance des forages ruraux motorisés à des structures privées.

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines, la priorité sera accordée à la consolidation des acquis de la réforme de 1996, avec toutefois, un approfondissement du partenariat public/privé de concession du service public de l'eau.

Ce partenariat se traduira par une plus forte implication des opérateurs privés dans le financement des investissements de production, d'exploitation, d'extension du réseau, dans des conditions qui garantissent des prestations de qualité et des tarifs accessibles pour la population.

A court terme, nos efforts seront principalement orientés vers la réalisation des infrastructures de production, permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau des populations, en particulier dans la région de Dakar et de la Petite Côte.

En effet, ces zones devraient enregistrer un déficit de production de 14.000 m³/J dès 2014, si aucun investissement n'est réalisé d'ici cette échéance.

Le Gouvernement travaille sur le règlement définitif des problèmes d'approvisionnement en eau potable de Touba, deuxième ville du pays de par son poids démographique. La solution à moyen terme réside dans un transfert d'eau à partir d'un centre de captage à réaliser à Touba Bogu.

Pour apporter des réponses durables à l'assainissement des eaux usées de nos villes, le Gouvernement entend généraliser l'élaboration de Plans Directeurs d'Assainissement dans tous les centres urbains, notamment les capitales régionales et départementales.

Des solutions globales et structurelles seront engagées pour la gestion des inondations, à travers l'élaboration de Plans directeurs de drainage pour toutes les régions concernées.

Les programmes prioritaires, qui découleront de ces plans directeurs d'assainissement des eaux usées et pluviales, seront financés avec l'appui de nos partenaires, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Le programme de gestion des eaux pluviales pour la zone périurbaine de la région de Dakar, d'un coût de près de 40 milliards de FCFA, démarre dès 2013.

Des options sont à l'étude en vue d'une contractualisation avec le secteur privé, pour la réalisation ainsi que la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et

pluviales.

En attendant les mesures structurelles, des dispositions transitoires seront systématiquement mises en oeuvre pour soulager les populations victimes d'inondations.

Pour améliorer le cadre de vie de nos compatriotes, le Gouvernement entend également mieux lutter contre l'occupation anarchique de l'espace, la prolifération des bidonvilles et des quartiers insalubres.

Des programmes de restructuration des bidonvilles seront donc exécutés et prendront en compte les quartiers inondables situés dans les bas fonds.

Au-delà des inondations, les dispositifs de protection civile, de prévention et de gestion des catastrophes seront également réorganisés et renforcés.

Une gestion plus rationnelle de l'espace urbain, en cohérence avec le plan national d'aménagement du territoire permettra d'améliorer les conditions de vie des ménages et d'atténuer progressivement les disparités régionales.

Cette option du Gouvernement favorisera l'émergence d'une architecture urbaine plus équilibrée, articulée à la promotion de pôles secondaires.

La politique d'habitat social de l'Etat s'attachera à garantir l'équité dans l'accès au logement, à travers des mécanismes de crédits à des taux préférentiels, les programmes de la SICAP, de la SNHLM et des promoteurs privés agréés.

A cette fin, des efforts de réorganisation seront nécessaires pour une maîtrise des réserves foncières, une gestion plus rigoureuse des assiettes et la rationalisation de la gestion du foncier relevant du domaine national.

En outre, l'Etat mettra en oeuvre dans les différentes régions du pays des lotissements administratifs et des Zones d'Aménagements Concertés, avec une cession des parcelles à des coûts accessibles aux populations.

A cet égard, l'Etat n'autorisera plus les marges excessives réalisées sur le foncier par des spéculateurs à son détriment et à celui des citoyens.

Le secteur sera mieux contrôlé, notamment en ce qui concerne la validation technique des programmes de logements et la collecte de l'épargne des ménages.

Je le dis ici, haut et fort : le citoyen sénégalais, étranglé par une inflation immobilière devenue insupportable, et inquiet de finir sa vie sans connaître la satisfaction de devenir propriétaire de son logement, ce citoyen peut compter sur le ferme appui du

Gouvernement.

Mais dans le même temps, l'application plus stricte des dispositifs réglementaires doit garantir le respect des règles et normes techniques en matière de construction, pour nous éloigner des phénomènes récurrents d'effondrement de bâtiments.

C'est aussi dans ce cadre que la gestion des déchets urbains sera prise en charge, à travers l'édification d'infrastructures de traitement, de recyclage et de valorisation.

Les collectivités locales, auxquelles l'exercice de cette compétence a été rendu, bénéficieront de l'appui de l'Etat pour l'acquisition d'équipements de collecte et l'implantation de nouvelles zones de traitement et d'enfouissement des déchets.

Enfin, des programmes spécifiques seront mis en oeuvre pour la préservation des habitats, des installations industrielles, touristiques et commerciales contre l'érosion marine et côtière. Pour la préservation de notre environnement, le principe dit « pollueur-payeur » sera strictement appliqué.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour assurer l'efficacité de ses politiques publiques, l'Etat doit garantir leur succès territorial, à travers un aménagement équilibré de l'espace. Notre pays doit concilier une approche territoriale qui relie aménagement et décentralisation.

Cette option en matière de décentralisation est une des meilleures voies pour un renforcement de la démocratie locale, la correction des disparités spatiales et des inégalités d'accès aux services publics. C'est à travers cette option que nous ferons des collectivités locales de véritables lieux de développement.

A cet effet, conformément aux orientations du Chef de l'Etat, le Gouvernement va poser l'Acte III de la politique de décentralisation, en engageant les études et les concertations nécessaires autour du transfert de nouvelles compétences, de la réorganisation des relations entre l'État et les collectivités locales et de la communalisation intégrale.

La Stratégie de Développement Territorial qui accompagnera cette réforme, devra donner une plus forte impulsion aux initiatives à la base, pour assurer une amélioration durable des conditions de vie des populations locales.

Elle permettra de donner un meilleur ancrage des politiques publiques au sein des régions et des localités.

A cette fin, il sera nécessaire de disposer d'un système de planification locale harmonisé entre les différentes échelles territoriales. Les schémas d'aménagement

et de gestion des terroirs communautaires mis en cohérence seront alors mieux articulés aux plans stratégiques des pôles régionaux de développement.

La mise en place des structures d'intercommunalité et l'élaboration des programmes et des projets interterritoriaux seront favorisés, afin de permettre le partenariat et la solidarité entre collectivités locales.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je voudrais, au moment où j'évoque cette question centrale de la décentralisation et du développement local, aborder la douloureuse question de la Casamance, cette belle région du sud, prodigieusement dotée par la nature, véritable lieu d'osmose entre les religions, les ethnies et les cultures traditionnelles.

Cette région est encore meurtrie par une crise qui continue d'infliger des souffrances morales et physiques insoutenables à de nombreuses familles et à la Nation toute entière.

Comme l'a déjà indiqué le Chef de l'Etat, le retour définitif de la paix dans cette région constitue l'une des premières priorités nationales.

A cette fin, le Gouvernement engagera un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

C'est avec la paix retrouvée que cette région pourra exprimer tout son potentiel économique et ainsi apporter sa contribution à la prospérité nationale et au développement du pays.

Le Chef de l'Etat a donc décidé de faire de cette région un cadre test pour la Stratégie de Développement Territorial, afin de désenclaver définitivement la région, et d'optimiser la valorisation de ses potentialités.

C'est l'occasion de formuler des prières ardentes à la mémoire de toutes les vies perdues, et pour le retour définitif de la paix dans cette partie du Sénégal.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,
La stabilité du pays et la sécurité à l'intérieur du territoire, à nos frontières et chez nos voisins, sont des conditions essentielles pour l'instauration de la paix, et pour le développement.

Nous pouvons tous être fiers de l'image que notre pays renvoie au monde : elle est celle d'un pays stable avec des institutions fortes.
Cette image, nos forces de défense et de sécurité y contribuent tous les jours.

Je voudrais donc commencer par rendre hommage à leur vaillance, saluer leur sens élevé du devoir, magnifier les sacrifices qu'ils consentent chaque jour, dans l'exercice de leurs missions souvent difficiles, et parfois périlleuses.

Je salue ici, avec déférence, la mémoire de tous ceux d'entre eux tombés au champ d'honneur, à l'appel du devoir.

Le Gouvernement s'associe au Chef de l'Etat, pour manifester toute sa compassion aux blessés et mutilés, partager la douleur de leurs familles, et témoigner la reconnaissance et la gratitude infinie de toute la Nation.

Un effort particulier sera fait pour la prise en charge des personnels des armées et de leurs familles, avec en particulier des appuis en faveur de la Fondation des Invalides et Mutilés Militaires et de l'Agence pour la Réinsertion Sociale des Militaires.

Nous gardons également une pensée affectueuse à l'endroit de nos forces déployées sur tous les théâtres d'opérations, en particulier à celles basées dans la région Sud, dont nous espérons la fin de la mission dans les plus brefs délais.

Notre pays peut s'enorgueillir d'avoir une Armée professionnelle, dont l'Etat va accélérer la modernisation, en renforçant son potentiel humain et ses capacités opérationnelles.

Cette modernisation prendra en compte les nouvelles menaces liées aux réseaux terroristes et aux cartels de la drogue, avec le renforcement du maillage du territoire par la création de nouvelles unités des forces de défense et de sécurité.

Cela permettra de mieux prendre en charge la forte demande sécuritaire des quartiers périurbains, des villes de l'intérieur et frontalières, des espaces publics et des sites touristiques.

Ces efforts seront accompagnés du relèvement du niveau de recrutement et de l'amélioration de la formation continue des personnels de Police, de l'Armée, de la Gendarmerie et des Douanes.

Les capacités opérationnelles de nos unités spécialisées d'interventions seront accrues, pour accentuer la lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme, la cybercriminalité.

Au-delà du renforcement de nos moyens internes de sécurité, des synergies seront recherchées avec nos voisins immédiats, les pays de la sous-région et tous les pays partenaires, pour la définition de plans de prévention et de riposte communs, ainsi que la recherche de solutions concertées et durables aux conflits.

Il en sera de même en ce qui concerne les politiques agricoles communes et la coopération énergétique.

Au plan régional, l'engagement panafricaniste du Sénégal se matérialise, au premier chef, par la mise en œuvre d'une diplomatie de bon voisinage, visant l'intégration africaine et le renforcement continu des relations fraternelles qui nous lient aux pays limitrophes.

Au plan mondial, notre pays sera toujours en première ligne pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et continuera d'œuvrer pour la réforme des institutions de gouvernance mondiale.

Le renforcement de la diplomatie économique sera au cœur de nos préoccupations, afin d'offrir des débouchés à la production locale mais également attirer des investissements productifs.

Restés profondément attachés à leur pays, nos compatriotes de la Diaspora, contribuent par leurs transferts de fonds à son développement et à la stabilité de nombreuses familles. Ils constituent un segment actif de la population qui doit être mieux soutenu.

C'est pourquoi, l'Etat mettra en place des dispositifs d'accompagnement adaptés à leurs besoins, pour une meilleure valorisation de leurs initiatives, à travers l'appui à la réalisation de leurs projets de développement, de construction d'infrastructures sociales de base.

Il assurera également l'accompagnement à l'insertion/réinsertion des candidats au retour volontaire.

L'expérience et l'expertise accumulées par nos compatriotes seront en outre mieux capitalisées.

Un accent particulier sera mis sur une prise en charge de leurs préoccupations, notamment en matière d'accès au logement et à des terrains viabilisés, de gestion consulaire, de protection de leurs droits, y compris du point de vue de la sécurité sociale.

Afin de mieux répondre à une de leurs demandes essentielles, et pour mieux sécuriser leur séjour à l'étranger, les mesures appropriées seront prises au niveau de nos représentations diplomatiques pour une plus grande célérité dans la production de passeports et titres de voyages auxquels ils ont droit.

Ces dernières recevront également de fermes directives pour veiller à ce que tous

les droits de nos compatriotes dans les pays qui les accueillent soient respectés.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le programme de Gouvernement que je viens de vous présenter, entend restaurer un cadre économique viable et un meilleur environnement des affaires, capables d'imprimer une cadence plus soutenue à notre croissance.

Il entend restaurer les conditions d'une gestion vertueuse des ressources publiques avec un recentrage des politiques sur les priorités, afin de mieux lutter contre l'injustice sociale.

Il a pour ambition de promouvoir un développement équilibré du territoire, structuré autour de pôles, et de relancer l'économie en s'appuyant en priorité sur une agriculture moderne.

Il tient à faire des femmes et des jeunes des acteurs du développement à part entière.

Il fera du Sénégal un pays renouant avec l'estime et le respect du reste de l'Afrique et du monde. Un pays contribuant à la paix dans le monde, car l'ayant d'abord retrouvée à l'intérieur de ses frontières.

Au-delà du redressement économique et du retour à une croissance plus forte, ce programme est aussi porteur de profondes mutations pour la société sénégalaise, qui doit se réappropriier les valeurs de référence constituant notre héritage culturel commun.

Il entend être générateur de nouvelles dynamiques dans les rapports entre le citoyen et les gouvernants ; rapports de confiance basés sur le respect des engagements, l'attachement à un discours de vérité et de responsabilité, en toutes circonstances.

C'est un programme qui doit permettre de raffermir la confiance et de faire renaître l'espoir chez les jeunes, en leur offrant plus de perspectives d'emplois, une meilleure formation et des cadres d'épanouissement.

Nous le voulons porteur d'un nouvel espoir dans les familles, qui perçoivent bien les changements qui interviennent dans leur quotidien.

Il a pour ambition d'insuffler une nouvelle vigueur dans le monde de l'entreprise qui doit saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent, pour créer de la richesse, dans un environnement amélioré, de compétitivité et de transparence.

Ce programme a pour ambition de faire renaître la confiance dans le monde rural et

dans les villes, par les changements attendus dans l'amélioration du cadre de vie et la relance des activités économiques.

Il est également porteur d'une forte ambition de reconstruire les solidarités distendues par la crise, de restaurer l'équité, pour une société sans exclusion.

Il a pris le parti de combattre la banalisation de l'indiscipline, de combattre le laxisme dans l'application des sanctions, l'impunité, le non-respect du bien et des espaces publics, ainsi que le manque de civisme.

Il a aussi pris le parti d'inviter le citoyen à prendre lui-même conscience des conséquences de l'occupation anarchique des espaces publics, ainsi que des zones interdites d'habitation ou d'activité économique.

Il a enfin pris le parti d'appeler le citoyen, usager de la route, à prendre conscience du coût élevé pour les familles et la Nation, des défaillances humaines et du non respect des prescriptions techniques.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Avec ce programme, nous souhaitons encourager l'émergence d'une Nouvelle Citoyenneté.

D'un Citoyen sénégalais exigeant vis-à-vis de ses gouvernants mais qui, en retour, parce que pleinement conscient de ses devoirs, refuse de demander des passe-droits et des privilèges, refuse de braver les interdits ; un citoyen qui respecte les lois et l'autorité ; un citoyen qui respecte et protège son environnement, car ayant compris qu'il ne fait que se respecter lui-même.

En effet, une société permissive où tout est accepté, toléré, justifié ; une société qui ne trouve plus les ressorts moraux pour s'indigner, dénoncer, sanctionner, cette société est vouée à la déliquescence.

Pour construire un Etat centré sur les valeurs, dans un Sénégal prospère, il faut que chaque citoyen impose les mêmes exigences de vertu à ses gouvernants qu'à soi-même.

Il est indispensable de bâtir une éthique du bien commun, de donner l'exemple à nos enfants et surtout de promouvoir au sein des familles et à l'école les valeurs sociales de référence.

Pour sa part, le Gouvernement prend l'engagement de travailler toujours, avec plus d'efficacité, plus de méthode, plus de célérité, et dans la rigueur, pour la recherche permanente de solutions aux préoccupations quotidiennes des sénégalais.

Il s'évertuera à plus d'anticipation et de réactivité face aux demandes des populations. Il soumettra son programme à des évaluations continues et périodiques.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,

Sans l'adhésion des populations et sans une cohésion sociale, point de projet politique viable.

Les « Fora citoyens » serviront donc de cadres d'échange et de dialogue autour des politiques publiques avec toutes les forces vives de la Nation.

Comme en a décidé le Chef de l'Etat, le Gouvernement continuera également à aller à la rencontre des citoyens, à travers les Conseils interministériels et Conseil des Ministres délocalisés, pour mieux s'imprégner des réalités des régions et de leurs urgences. Le Gouvernement a été instruit de ne cesser d'être « présent sur le terrain » à la recherche des contacts humains, de la proximité avec les citoyens, sans qu'aucune région de notre beau pays ne soit oubliée.

Les espaces de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux, les élus locaux, les partenaires techniques et financiers, la société civile, seront consolidés, selon des mécanismes et une régularité à définir.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je vous le dis avec force : notre plus grand atout est cette confiance retrouvée, cet espoir qui renaît depuis le 25 mars 2012.

Nous devons bâtir sur cette confiance et cet espoir « un Contrat de confiance, de croissance et de solidarité » qui engagerait l'Etat, les partenaires sociaux et le secteur privé, à renforcer la paix sociale dans les entreprises, dans l'espace et les structures publiques, dans les écoles et universités, pour consolider les conditions d'une croissance partagée.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,

En me présentant devant vous ce matin, j'ai le profond sentiment que notre pays est entré dans une ère nouvelle. Une ère de ruptures qui annonce de nouvelles perspectives pour hisser le Sénégal au rang des nations émergentes.

A cet instant précis, dans les endroits les plus reculés du pays, dans toute la Diaspora, nos compatriotes qui nous écoutent rêvent d'un Sénégal Nouveau. Ce Sénégal Nouveau, nous le construirons ensemble, patiemment, avec ardeur, avec générosité, avec rigueur.

Nous le construirons en faisant face à tous les défis. Défis que ne sont capables d'effacer ni les beaux discours, ni une quelconque magie, ni les artifices de la politique politicienne.

Mais que nous nous engageons à relever par une action et une méthode partagées, comme nous venons de le faire face à celui des inondations. Ce sera alors pour faire renaître l'espoir d'un redressement de notre pays dans la durée.

Nous avons confiance. Or la confiance est au coeur de la performance, parce que réussir c'est d'abord croire que c'est possible. Ayant pleinement pris conscience que nous n'avons choix que de réussir, choisissons de forger notre destin.

Que Dieu, le Tout Puissant, en donne la force à chacun de nous et qu'il répande sa Grâce infinie et sa divine Miséricorde sur le Sénégal.
Amine.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.